

LA FARE EN CHAMPSAUR - COMMUNE

Compte rendu de la séance du 13 Novembre 2025

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Yves DESBORDES

Présents : Benoît CONSEIL, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Nathalie JEAN, Noah LEMARIE, Laurie SERRES, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Alexandrine COUTINHO représentée par Benoît CONSEIL, Olivia MAZET représentée par Laurie SERRES

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du 28 octobre 2025
Subvention Association des Parents d'élèves
Validation du RPQS
Locations de locaux communaux à des professions indépendantes
Convention avec la SAFER

Délibérations du conseil :

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (N° DE_086_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par l'Association des parents d'élèves de l'école de la Fare en Champsaur afin de financer divers projets pédagogiques tout au long de l'année scolaire. La somme de 500 € est attribuée comme subvention à l'association.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION RPQS 2024 (N° DE_087_2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera publié sur le site internet de la commune. Après avoir préalablement transmis le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif 2024 aux membres du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

LOCATION LOCAL COMMUNAL AU 12 ROUTE DE GRENOBLE (N° DE_088_2025)

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une demande de professionnel de santé a été faite en mairie pour la location d'un local communal, il s'agit du local situé à côté des infirmiers, situé au 12 route de Grenoble est disponible et peut être loué en l'état.

Il est décidé de louer ce local à partir du 1er décembre 2025 pour un loyer de 125 € (hors charges).

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

LOCATION LOCAL COMMUNAL (ANCIENNE AGENCIE POSTALE) (N° DE_089_2025)

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une demande de professionnel de l'informatique a été faite en mairie pour la location d'un local communal, Le local situé à côté des bureaux de la Mairie, ancienne agence postale , situé au 5 route de Grenoble est disponible et peut être loué en l'état. Il est décidé de louer ce local à partir du 1er décembre 2025 pour un loyer de 166.67€ (charges électricité, chauffage et internet compris) .

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC LA SAFER (N° DE_090_2025)

Monsieur le Maire expose que cette convention permettra à la commune d'être informée en temps réel des projets de ventes de terrains, afin de contribuer à faciliter les opérations si besoin.

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire tient à remercier les Agents Techniques et l'apprenti pour les travaux de rénovation effectués au Monument aux Morts, pour les 100 ans de sa construction. La cérémonie du 11 Novembre s'est ainsi déroulée à la satisfaction de tous.

La séance est levée à 19h45.